

République  
Française

Département de Seine  
et Marne

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**De la Commune de FAREMOUTIERS**

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la  
délibération : 23

**Date de la  
convocation :**  
13/05/2026

*Séance du 19 mai 2026*

**L'an deux mille vingt-six, le 19 mai,**

**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.**

**Présents :** Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Didier COLIN, Nathalie DEPLANQUE, Alain BENOIST, Sonia HABAY, Maxime HAÏSSAT, Benjamin PARAVY, Frédérick BOUIGE, Donatienne PIPART, Aurélien PERRAULT, Jean-Pierre MIHALJEVIC, Isabelle LOINTIER, Yann MABILAT, Carine VALENTE, Jacques JOMIE

**Pouvoirs :** Marion REY a donné pouvoir à Alain BENOIST  
Isabelle TARQUIN a donné pouvoir à Nathalie DEPLANQUE  
Bertrand CHIGOT a donné pouvoir à Nicolas CAUX  
Isabelle AUBERTIN a donné pouvoir à Maxime HAÏSSAT  
Bruno DUMONT a donné pouvoir à Frédérick BOUIGE  
Lysiane CAVIC a donné pouvoir à Sonia HABAY  
Marie-Thérèse LEMAY a donné pouvoir à Didier COLIN

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude POVIE

**Délibération n°2026/059**

Objet de la délibération : **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ID 77**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122,

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale « et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77) »,

Vu l'avenant n°1 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2020/12/14-4 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 14 décembre 2020,

Vu l'avenant n°2 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2022/06/16-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 16 juin 2022,

Vu l'avenant n°3 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2023/04/18-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 18 avril 2023,

Vu l'avenant n°4 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2026/01/27-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 27 janvier 2026,

Vu la délibération n° 2022/035 du 10 mai 2022 relative à l'adhésion de la commune de Faremoutiers au Groupement d'Intérêt Public ID 77.

Considérant le renouvellement des membres du Conseil municipal, et l'obligation de celui-ci de renommer un élu pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE Mme REY Marion comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale d'ID77.

Le Maire,  
Nicolas CAUX



Le secrétaire de séance  
Marie-Claude POVIE

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Marie-Claude Povie', written in a cursive style.